

PRECISION- ERRATUM ANNUEL REGLEMENTS NATATION SYNCHRONISEE 2011/2012

Ci-joint les corrections, précisions, compléments apportés à l'Annuel Règlements 2011-2012 validés lors de la Commission Nationale des 21 au 23 octobre 2011.

Sommaire page 189 : Titre 7 fiche 8 : barrer « seniors » dans le titre

Fiche N°8 –chts de France d'été élite ~~juniors –seniors~~

Page 193 2.2: Caractéristique du socle . 2. Temps de validation d'un programme

Durée d'une saison sportive du 15 sept au 14 sept de l'année suivante

Sous cette phrase ci dessus , barrer le paragraphe et le remplacer par celui ci :

Cycle 1

Acquisition: 1 saison minimum pour valider. La nageuse garde le bénéfice des épreuves validées sur 2 saisons consécutives

Cycle 2

Développement : la nageuse garde le bénéfice des épreuves validées sur 2 saisons consécutives

Formation: doit tout valider sur 1 saison

Dérogation : Pour les 3 niveaux de programme une dérogation est possible sur le 1er trimestre (sept au 31 décembre) pour une épreuve seulement pour permettre à la nageuse l'accès au programme de niveau supérieur à partir du 1^{er} Janvier.

Cette demande de dérogation devra être rédigée sur papier libre avec exposé des motifs.

Durée de validation pour chacun des cycles

Cycle 1

Durée de validation du programme Acquisition :

Le temps minimum pour valider le **programme acquisition** est de 1 saison. Si la nageuse n'a pas terminé son programme en 1 saison, elle garde le bénéfice des épreuves validées sur 2 saisons consécutives + le temps de dérogation du 1^{er} trimestre de sept à déc **un seul type d'épreuve manquant** ».

Cycle 2

Durée de validation du programme Développement :

Le temps maximum pour valider le **programme développement** est de 2 saisons consécutives. Si la nageuse n'a pas terminé son programme en 1 saison, elle garde le bénéfice des épreuves validées sur 2 saisons consécutives + le temps de dérogation du 1^{er} trimestre de septembre à décembre **un seul type d'épreuve manquant** .

Durée de validation du programme Formation :

Le temps maximum pour valider le **programme formation** est de 1 saison. Si la nageuse n'a pas terminé son programme en 1 saison, elle peut bénéficier d'une dérogation qui lui permet de valider **un seul type d'épreuve manquant** jusqu'au **31 décembre de la saison suivante** après accord du comité régional.

Exemples : ainsi, et au plus tard, une nageuse qui se situe en « Acquisition » ou en « Développement », pourra intégrer le programme supérieur de différentes façons :

Soit en 1 saison : elle commence le cycle en septembre 2010 et elle a validé toutes ses épreuves en Juin 2011, elle intègre donc le niveau supérieur en septembre 2011;

soit en 1 saison et demie : elle commence le cycle en septembre 2010 et il lui reste 1 ou plusieurs épreuves à valider. Elle peut les valider jusqu'au 31 décembre 2011.

soit en 2 saisons : elle commence le cycle en septembre 2010 et elle terminera de tout valider en Juin 2012.

soit en 2 saison et demie : elle commence le cycle en septembre 2010 et elle pourra terminer de valider son cycle pour une épreuve manquante jusqu'au 31 décembre 2012.

Règle page 203 Titre 4.2 : Circuit Perf et FINA

Remplacer ces lignes barrées par celles ci -dessous rédigées)

~~Une nageuse junior ou espoir peut être engagée en toutes catégories ou seniors, uniquement sur une épreuve, sur les compétitions de référence d'été (N3, National, Élite) ou sur le TIRQ pour une dernière année junior, à condition de participer à une épreuve de sa catégorie (junior ou espoir) sur une compétition de référence d'été (N3, Nationale ou Élite).~~

Particularité de L'ÉPREUVE de BALLET COMBINÉ LIBRE :

Une nageuse junior ou dernière année espoir, uniquement engagée en ballet combiné toutes catégories et non inscrite dans une autre épreuve de sa catégorie, devra participer à l'épreuve de figures imposées sur chaque compétition FINA de référence (N3, TNQ, national, Elite) dans laquelle le club est engagé en combiné toute catégorie.

Particularité de L'ÉPREUVE de DUO LIBRE SENIOR :

Une nageuse junior (dernière année junior), peut être engagée en duo libre senior à condition de participer à l'épreuve de figures imposées de sa catégorie sur l'une des compétitions suivantes : N3 été, National, Elite, TIRQ.

Page 205 : Forfait (après le 15 mars 2012 minuit)

A/ Après le 15 mars 2012 minuit

B/ Après la clôture des engagements sur extranat :

En cas de forfait après la clôture des engagements sur extranat une pénalité financière sera appliquée aux clubs concernés. Se référer au règlement financier de la discipline.

~~**Amendes** : en cas de forfait, se référer au règlement financier de la discipline.~~

Page 205 et 206 4.10 1 Les compétitions qualificatives été

Les duos engagés sur le TIRQ et non qualifiés pour les championnats de France d'été pourront être engagés aux N3 Perf

Page 209 Fiche 2 Tirq

Catégorie Juniors

Les duos libres engagés sur le TIRQ et non qualifiés pour les championnats de France d'été pourront être engagés aux N3 Perf.

Catégorie Seniors

Les duos libres ou techniques engagés sur le TIRQ et non qualifiés pour les championnats de France d'été pourront être engagés aux N3 Perf

Page 211 – Catégorie senior - 2 . DUO LIBRE SENIOR

Ajouter ce paragraphe ci dessous grisé avant « Cette épreuve est accessible ...âgées de 18 ans (1994). Les lignes ci dessous.

Particularité de L'ÉPREUVE de DUO LIBRE SENIOR :

Une nageuse junior (dernière année junior), peut être engagée en duo libre senior à condition de participer à l'épreuve de figures imposées de sa catégorie sur l'une des compétitions suivantes : N3 été, National, Elite, TIRQ.

Page 212 Accès au niveau national fiche 3 - Ballet combiné toute catégorie/ classement et podium, et Juniors Classement et podium.

Paragraphe surligné en gris à ajouter juste avant les 2 lignes **Résultats** : les trois premiers ballets au classement de la finale directe duet recevront une récompense.

Qualification pour le TNQ :

Par interrégion, les podiums des épreuves « équipe libre juniors » et « combiné libre toutes catégories » sont qualifiés dans la saison en cours pour le Tournoi National de Qualification. En cas de désengagement d'un des ballets qualifiés, le ballet suivant des N3 Perf. de l'IR concerné sera qualifié.

Page 218 : barrer « seniors » dans le titre : Fiche N°8 –chts de France d'été élite juniors – seniors (idem dans le sommaire)

Et idem en titre du tableau synthétique

Page 221 . 4. DUO LIBRE SENIOR

Ajouter le paragraphe ci dessous surligné en gris, avant « Les engagements en duo technique et duo libre sont indépendants.... »

Particularité de L'EPREUVE de DUO LIBRE SENIOR :

Une nageuse junior (dernière année junior), peut être engagée en duo libre senior à condition de participer à l'épreuve de figures imposées de sa catégorie sur l'une des compétitions suivantes : N3 été, National, Elite, TIRQ.

(Cette particularité s'attache également à la page 228 – Fiche 12- Catégorie seniors/2. Duo libre seniors)

Ajouter page 228 : Fiche 12

Catégorie Juniors / 4. Equipe Libre juniors. Ajouter la partie surlignée en gris

Par interrégion, les podiums de cette épreuve (équipe libre) est qualifié dans la saison en cours pour le Tournoi National de Qualification. En cas de désengagement d'un des ballets qualifiés, le ballet suivant du championnat d'été de l'interrégion concernée sera qualifié.

Toutes catégories . Ajouter la partie surlignée en gris

Par interrégion, les podiums de cette épreuve (combiné libre) est qualifié dans la saison en cours pour le Tournoi National de Qualification. En cas de désengagement d'un des ballets qualifiés, le ballet suivant du championnat d'été de l'interrégion concernée sera qualifié.

Page 229 Titre 10 procédures d'engagement dans les différentes compétitions / Procédures/ compétitions gérées par la FFN.

Ajouter précision surlignée en gris.

Les feuilles d'engagements plus précisément les fiches récapitulatives nageuses et officiels (nageuses et officiels) sous format « imprimés papier » validé par le comité régional d'appartenance

Page 231 Championnat de France juniors toutes Catégories « national »

Barrer "04-05/06 2012", et remplacer par 4, 5 et 6 mai 2012. Le barrage a lieu le 3 mai,
